

Maître d'ouvrage



Commune de Fontenay-sur-Eure
Aménagement d'un lotissement « Le Buisson Maçonné »



DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

Décembre 2025

Maîtrise d'œuvre

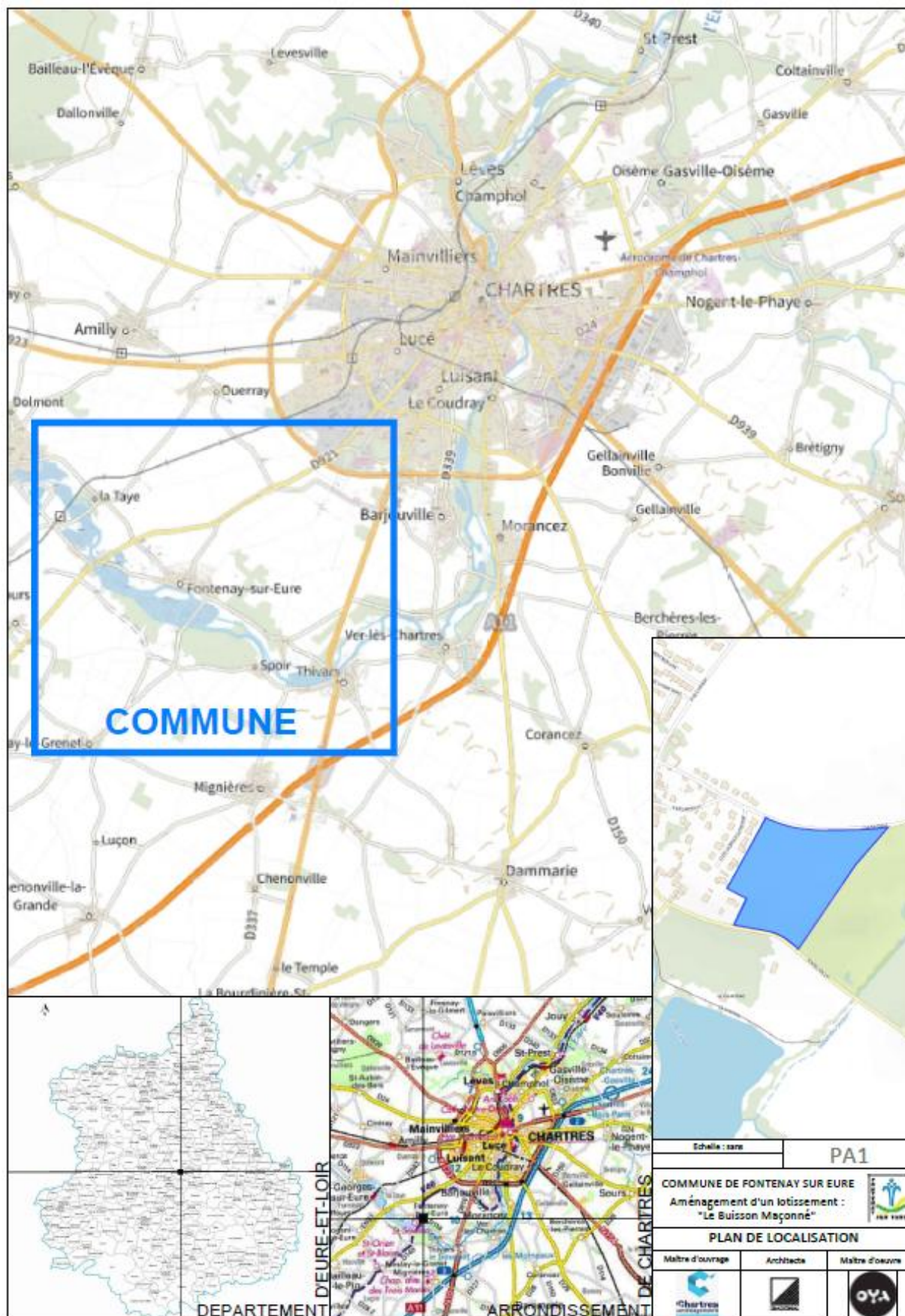
et

Architecte



SOMMAIRE

1	CERFA N° 14734 « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »	2
2	Plan de situation	3
3	Zone d'implantation	4
3.1	<i>Présentation de la commune :</i>	4
3.2	<i>Présentation du terrain à aménager</i>	5
4	Plans des abords :	5
5	Présentation du projet :	8
6	Plans du projet :	8



3 Zone d'implantation

3.1 Présentation de la commune :

Située au centre du département d'Eure et loir, la commune de Fontenay-sur-Eure est administrativement rattachée à l'arrondissement et au canton de Lucé. La commune fait partie de la communauté d'agglomération de Chartres Métropole.

Sa population est estimée à 1180 habitants en 2022 pour un territoire de 13.8km², soit une densité de population de 86 hab./km².

Avec une altitude comprise entre 135 et 161 mètres, la commune est située dans la vallée de l'Eure au nord de Nogent-sur-Eure, au sud d'Amilly, à l'Ouest de Barjouville et à l'Est de Saint-Georges-sur-Eure.

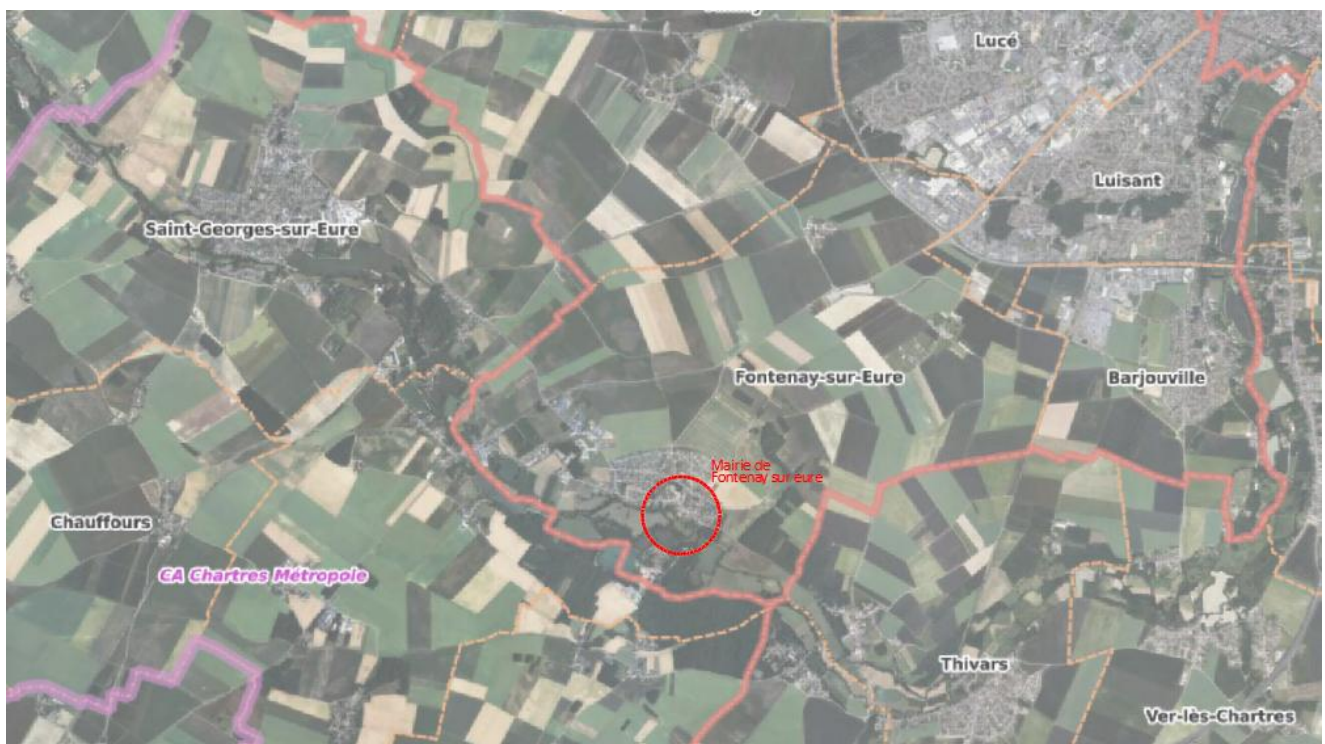


Figure 1 : photos aériennes Géoportail de la commune de Fontenay-sur-Eure

La commune fait partie de la vallée de l'Eure. Elle est bordée au sud par l'Eure, rivière provenant du nord-ouest par Saint-Georges-sur-Eure, pour couler ensuite vers le sud-est entre les communes de Mignières et Thivars.

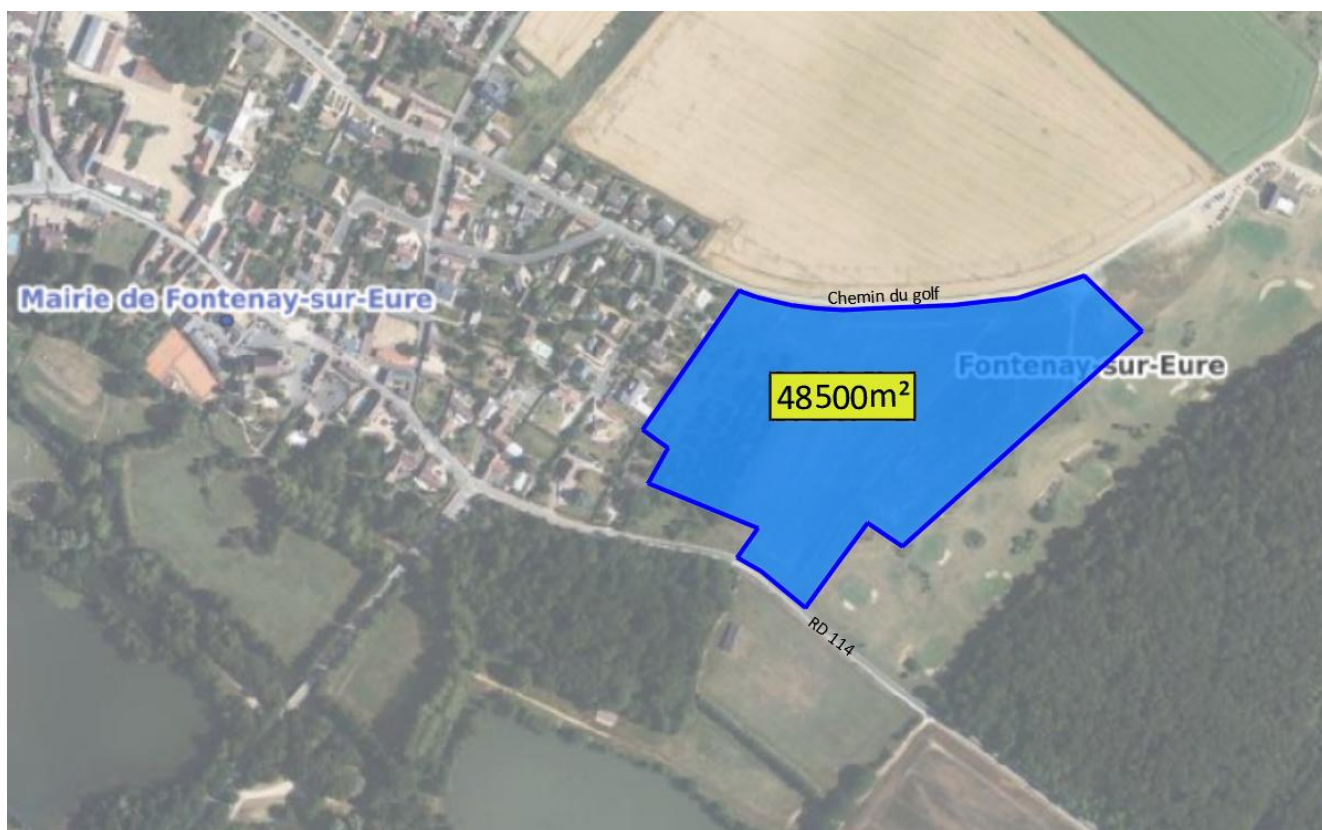
L'essentiel de l'urbanisation se concentre au sud du territoire en rive gauche de l'Eure. La Partie Nord de la commune peu urbanisée est dédiée à l'activité agricole. La limite sud est bordée d'espaces boisés.

3.2 Présentation du terrain à aménager

L'emprise de l'aménagement se développe sur 48 500m² et comprend les parcelles :

- YA N°26
- YA N°28
- YA N°29
- YA N°30
- YA N°31
- YA N°147
- YA N°148
- YA N°1150

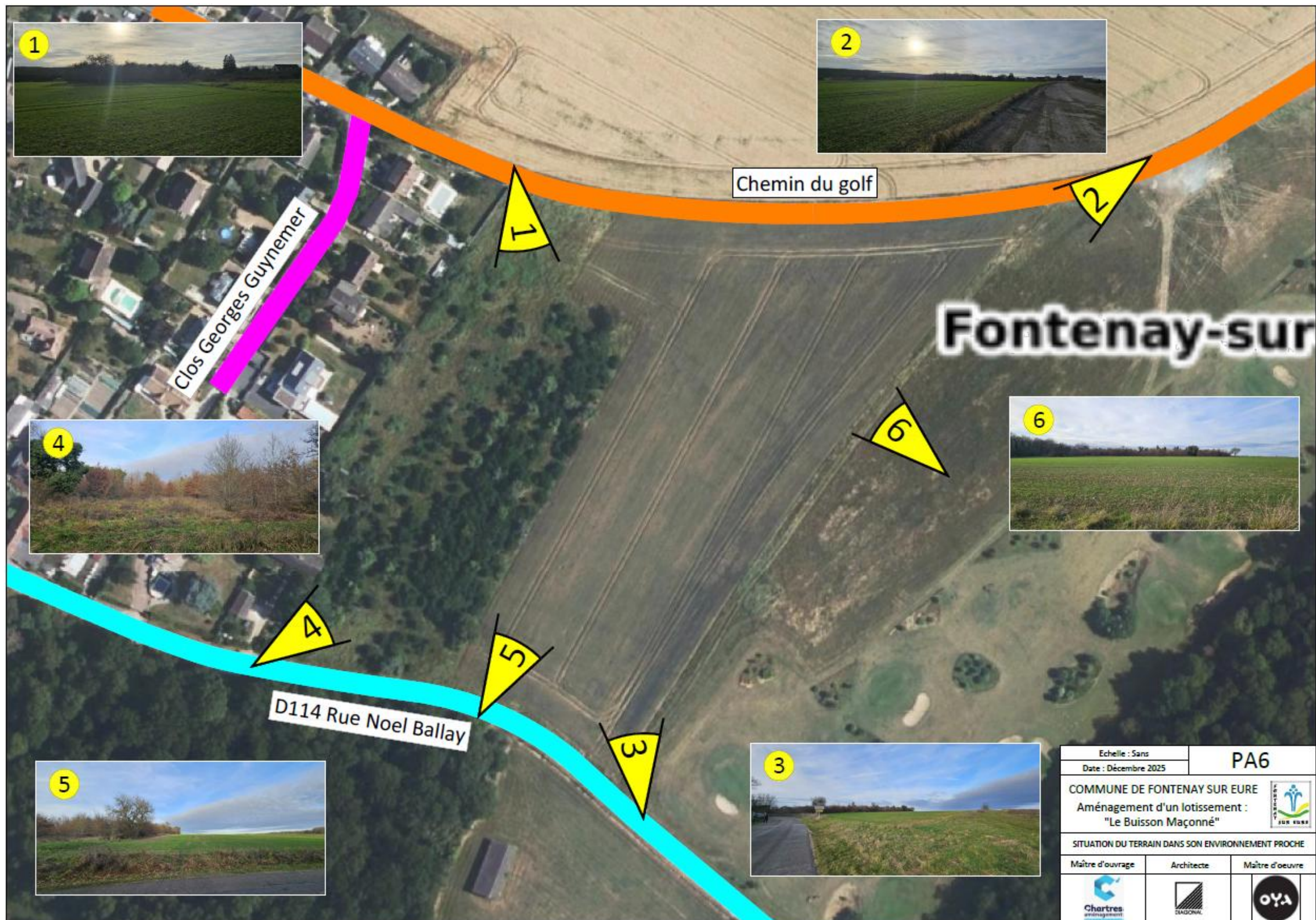
L'emprise du projet est située entre le chemin du Golf et la RD114



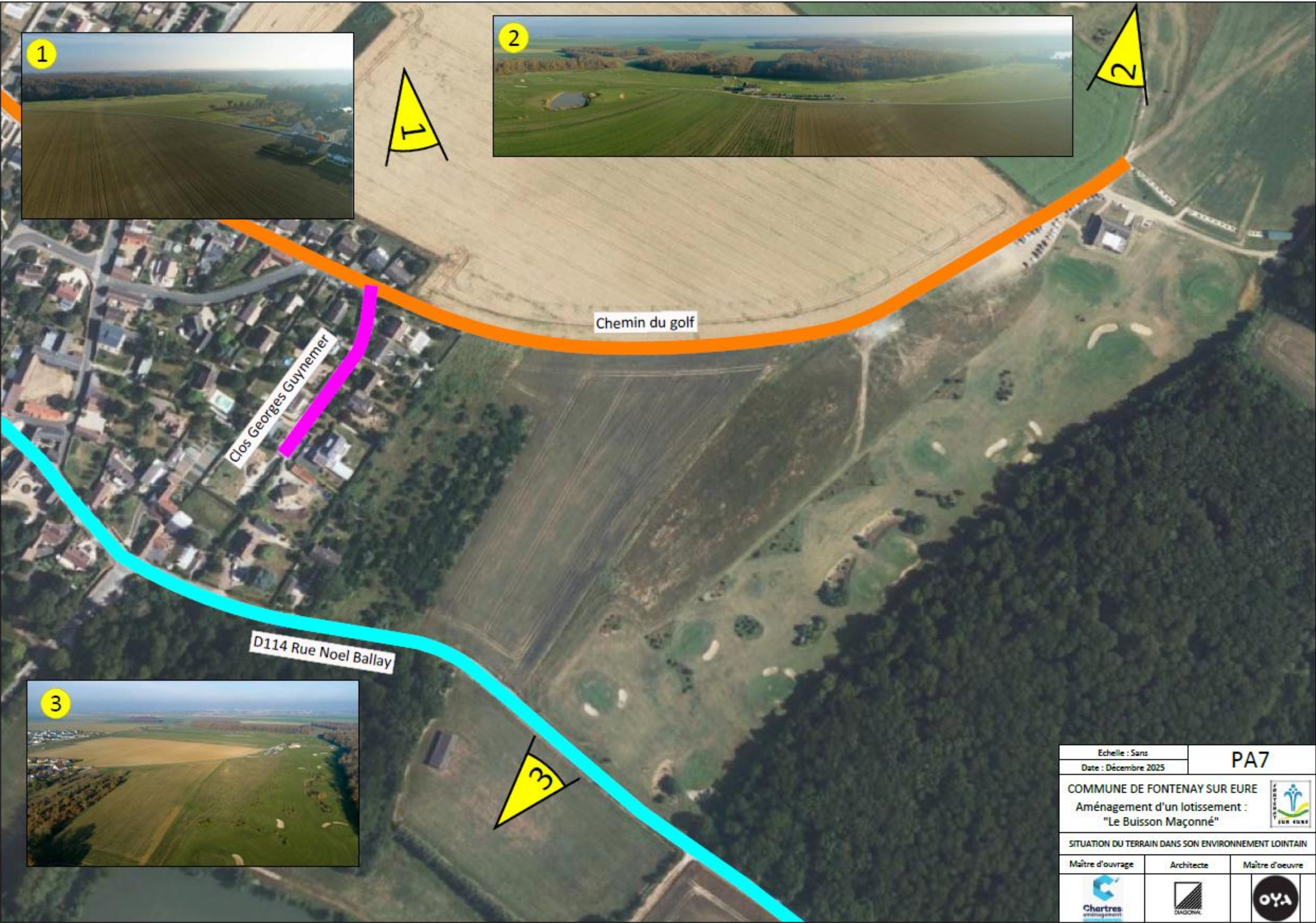
Aucun travaux de démolition n'est à prévoir. Seuls des travaux de défrichement seront nécessaires en préalable des travaux d'aménagement.

L'altitude du sol varie de 145m à 152m NGF. Le terrain présente une pente longitudinale moyenne d'environ 4% du nord au sud.

4 Plans des abords :



Echelle : Sans	PA6
Date : Décembre 2025	
COMMUNE DE FONTENAY SUR EURE Aménagement d'un lotissement : "Le Buisson Maçonné"	
SITUATION DU TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE	
Maître d'ouvrage	Architecte
Chartres aménagement	DIAGONAL
	OYA



Echelle : Sans		PA7			
Date : Décembre 2025					
COMMUNE DE FONTENAY SUR EURE					
Aménagement d'un lotissement : "Le Buisson Maçonné"					
SITUATION DU TERRAIN DANS SON ENVIRONNEMENT LOINTAIN					
Maître d'ouvrage		Architecte		Maître d'oeuvre	
					

5 Présentation du projet :

L'objectif du projet est une extension urbaine portant l'essentiel du développement démographique et résidentiel de la commune prévue par le PLU avec pour principaux objectifs :

- la production de logements notamment pour permettre l'accueil d'une jeune population,
- la production de logements sénior pour développer une nouvelle offre de logement adaptée et favoriser le parcours résidentiel sur la commune.
- constituer la frange Est de l'urbanisation de la commune entre la limite actuelle et le golf,
- créer une entrée de ville Est notamment par l'aménagement d'une nouvelle intersection sur la rue Noel Ballay (RD114)

Le projet consiste en la création d'un lotissement « le Buisson Maçonné » comprenant 44 lots à bâtir, libres de constructeur et un lot dédié au logement social sénior, d'une superficie de 3 160m² (pouvant accueillir entre 12 et 14 logements).

Dans sa phase de conception et dans sa phase travaux, le projet adopte les principes de gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) en rationalisant au maximum le développement des surfaces imperméables, en développant des zones d'infiltration à proximité immédiates de ces dernières pour éviter toute mise en mouvement de l'eau et en utilisant au maximum la capacité d'absorption des sols vivant de surface. Ces principes permettent de limiter l'empreinte de l'aménagement dans son environnement avec une limitation des mouvements de terre, une utilisation rationnelle des matériaux d'apport (réduction des matériaux de carrière, pas de canalisation) et un potentiel de développement d'une végétation adaptée.

6 Plans du projet :

